PLAN LOCAL D'URBANISME
Ville de LAON

LES ETAPES DU PLU

L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme est avant tout une démarche de réflexion collective sur l'avenir du territoire, qui débouche, concrètement sur un **document d'urbanisme réglementaire.**

La première étape de l'élaboration du PLU est la réalisation d'un **diagnostic** Ainsi, une analyse fine du territoire a été effectuée à travers de **multiples thématiques** : la démographie, l'habitat, le patrimoine, les déplacements, le tourisme, l'économie, l'environnement, les risques naturels, l'agriculture ...

A travers ce diagnostic, **les points forts et les points faibles du territoire** sont ressortis. La deuxième étape est alors enclenchée. En croisant ces éléments avec la pratique du territoire des habitants et les souhaits des élus municipaux, plusieurs **enjeux** du territoire ont été définis.

La définition de ces enjeux est nécessaire pour déterminer les objectifs du territoire lors de la phase PADD (troisième phase). Le PADD est la clef de voûte du document d'urbanisme permettant de projeter l'évolution du territoire jusqu'à l'horizon 2030.

CALENDRIER PREVISIONNEL

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

L' état des lieux a permis de recenser les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux, sociaux (...). Il a également permis de comprendre l'histoire de la commune, son évolution récente, et par cconséquent les défis auxquels Laon se doit de répondre.

• Enrayer le départ des populations les plus jeunes.

• Intégrer le vieillissement de la population, mais aussi la baisse de la taille des ménages.

Evolution de la répartition de la population par tranche d'âges entre 1999 et 2012

• Continuer la diversification du parc de logements notamment vers les petits logements (type 2, type 3...), pour accueillir les nouvelles populations et celles existantes du début à la fin de de leur parcours résidentiel.

• Prioriser la densification du tissu bâti existant pour le développement des futurs logements tout en gardant des espaces aérés et offrir sur certains secteurs des densités moins fortes que l'existant.

•Poursuivre les actions en faveur des logements anciens (réhabilitation, lutte contre l'insalubrité,....).

• Valoriser les transports collectifs, et révéler le potentiel de liaisons douces (venelles/chemins agricoles...) de manière à développer les continuités entre les quartiers et pour favoriser une découverte du territoire.

• S'appuyer sur la richesse du réseau d'équipements de proximité au sein de chaque quartier.

Evolution de la population de Laon de 1968 à 2012

Un taux de vacance de 10 % en 2012

54.5 ha consommés entre 2002 et 2013
22% à usage d'habitat

70 logements construits en moyenne par an entre 2004 et 2012

• Intégrer les contraintes topographiques et les risques associés dans la définition du projet de territoire (inondation, ruissellement, remontées de nappes, cavités, etc.).

• Prendre en compte les espaces de zones à dominante humide et les espaces naturels remarquables, site d'intérêt naturel majeur.

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
02000 Laon
03 23 22 30 30
contact@ville-laon.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
Ville de LAON

Ville de LAON

Pays de Laon
COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

LES ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

Laon, ville d'art et d'histoire offre à ses habitants un cadre de vie agréable .
Les 80 monuments historiques classés, la cité médiavale, la cathédrale Notre-Dame et ses huit kilomètres de remparts sont autant d'éléments du patrimoine qu'il convient de préserver.

• Des perspectives visuelles à préserver en direction de la butte de Laon (cathédrale, cuve saint-vincent notamment).

• Des entrées de ville à ne pas dégrader.

• Les boisements et les cheminements doux entre la cité médiévale et la ville basse à mettre en valeur (parcours balisés).

• Préserver la diversité patrimoniale (maisons basses, maisons ouvrières, maisons de ville, maisons bourgeoises, ateliers artisanaux ...) qui compose l'identité des six faubourgs de la ville : Vaux, Saint-Marcel, La Neuville, Semilly, Leuilly, Ardon.

• Préserver la valeur patrimoniale du quartier Foch, tout en autorisant une intervention contemporaine de diversification et/ou de densification.

• Travailler sur une meilleure prise en compte de la valeur d'ensemble de certaines opérations groupées, comme le lotissement de la rue du Point du Jour, la cité Driant, la cité du Nord, la cité Marquette ...

• Préserver les villas urbaines au titre du patrimoine remarquable de la ville.

• Préserver l'identité patrimoniale du quartier de la reconstruction, situé autour de la gare.

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
02000 Laon
03 23 22 30 30
contact@ville-laon.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME
Ville de LAON

Ville de LAON

Pays de Laon — COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION

LE PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les orien--tations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de la commune.
Le PADD est le projet de territoire qui permet de répondre aux besoins et enjeux identifiés lors de la phase diagnostic.

Un projet de territoire élaboré autour de deux axes :

Axe 1 : Veiller au développement en confortant les dynamiques locales

Pôle urbain majeur au sein d'un secteur à vocation rural et bénéficiant d'une bonne accessibilité (A26, RN2), la ville de Laon concentre na--turellement de nombreuses activités et équipements qui participent à son identité au même titre que son patrimoine historique.L'équilibre trouvé au sein de cette ville patrimoniale doit répondre à de nouveaux défis pour ne pas entamer son attractivité :

- Un défi démographique : répondre au vieillissement de la population et enrayer le départ de jeunes actifs par une offre en logements adaptés.
- Un défi économique et structurel : s'appuyer sur ses forces actuelles (activités tertiaires et agricoles) et les élargir par la mise en avant des branches touristiques et de loisirs.

En quelques chiffres ...

+ 3 % de population d'ici 2030

Un besoin de 1 300 logements

Une extension de l'urbanisation prévue sur environ 38 ha

RÉPONDRE PLEINEMENT A L'OBJECTIF DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Assurer quantitativement les besoins en logements

- Prioriser les disponibilités foncières et les opérations de renouvellement urbain
- Reconquérir le parc de logements vacants
- Programmer le phasage des extensions urbaines
- Contenir le développement du Faubourg de Leuilly

Proposer une gamme de logements diverses et adaptés pour tous

- Déployer une offre résidentielle abordable destinée aux jeunes ménages pour les retenir sur le territoire
- Prévoir une offre de logements pratique de vie pour les personnes âgées
- Favoriser la venue de propriétaires occupants afin de rechercher une mixité sociale équilibrée

PÉRENNISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE GRÂCE A SA SITUATION DE CENTRALITE

Conforter l'ensemble des secteurs économiques

- Renforcer les zones d'activités et intégrer leur besoin de développement
- Une agriculture dynamique en lien avec son territoire

Permettre le développement de secteurs en devenir

- Améliorer l'attractivité commerciale et de loisirs adaptée aux besoins actuels et futurs
- Conforter le rôle de la gare en tant que pôle d'échange
- Tenir compte des projets routiers en vue d'améliorer les mobilités
- Consolider puis diversifier l'activité touristique
- Répondre à la demande en Haut et Très Haut débit

Axe 2 : Un cadre de vie préservé dans une démarche durable

Le projet de la ville de Laon vise à développer son attractivité notamment en s'appuyant sur des projets adaptés aux besoins de la popula--tion. Cette attractivité doit aussi s'appuyer une qualité du cadre de vie et sa préservation.La ville dispose d'un cadre paysager de grande qualité et qui doit se traduire également au sein de la trame urbaine. Une place importante doit ainsi être donnée aux actions dévelop--pant la qualité de vie des quartiers, à travers les espaces publics, les équipements et les services, les espaces verts, le développement des liaisons inter-quartier.Le projet de la ville s'inscrit également dans une démarche durable qui se traduit par un développement dans une logique de renouvellement et de valorisation des délaissés, de sauvegarde des grands coeurs de nature et en minimisant son impact sur l'environnement.

ASSURER UNE QUALITE URBAINE

- Protéger les éléments constitutifs de l'identité du patrimoine de Laon
- Résorber et réconquérir les friches et les délaissés
- Favoriser les actions d'amélioration de l'habitat
- Tenir compte des contraintes topographiques
- Maintenir et développer une qualité des espaces publics

RENFORCER LA QUALITE DE VIE DES QUARTIERS

- Préserver les liaisons piétonnes existantes et développer le réseau de modes doux entre les quartiers
- Conforter les espaces verts de proximité et de loisirs
- Développer les équipements et les services pour les besoins des habitants

PRESERVER ET VALORISER LE CADRE PAYSAGER REMARQUABLE

- Renforcer l'identité paysagère de Laon et préserver la lecture du paysage
- Préserver la couverture végétale existante ainsi que les coeurs de nature
- Préserver les vues remarquables et les fenêtres paysagères
- Tenir compte de la sensibilité paysagère de la vallée de l'Ardon

DEVELOPPER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

- Améliorer la performance énergétique des logements
- Favoriser l'infiltration et la gestion des eaux
- Favoriser le développement de transports alternatifs
- Appréhender les risques et les nuisances et tenir compte des zones à dominante humide

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
02000 Laon
03 23 22 30 30
contact@ville-laon.fr